



## **EFFICACITÉ DES TRAITEMENTS DE SEMENCES DU CANOLA CONTRE LES ALTISES**

Il y a 4 matières actives homologuées contre les altises pour le traitement des semences du canola. Pour chacune d'elles, il existe des produits commerciaux avec des concentrations différentes de matières actives pour offrir une protection adaptée à la sévérité des infestations.

Les doses les plus faibles sont généralement suffisantes pour protéger le canola jusqu'au stade 5 feuilles, moment où la plante est alors devenue assez vigoureuse pour résister aux attaques des altises. Toutefois, des hivers doux et surtout l'apparition d'une importante couverture de neige avant le gel du sol favorisent la survie des altises à l'hiver. Le canola peut alors être exposé à des populations plus élevées que la normale. Par ailleurs, de mauvaises conditions de croissance après le semis qui retardent le développement des jeunes plantules augmentent parfois les risques de dommages parce que l'efficacité de ces traitements insecticides dure seulement de 3 à 4 semaines avec les doses les plus faibles et de 4 à 5 semaines avec les doses maximales.

Il importe de mentionner que des travaux de recherches publiés récemment confirment que l'altise du navet, l'espèce la plus abondante au Québec, est moins sensible aux insecticides contenus dans les traitements de semences que l'altise des crucifères. Les tableaux 1, 2 et 3 peuvent servir de guide pour choisir le produit à utiliser en fonction du niveau de risques de dommages si les conditions sont favorables aux attaques des altises. Dans la plupart des cas, les noms commerciaux permettent de connaître la dose utilisée. Pour certains produits toutefois (tableaux 1 et 2), il est nécessaire de vérifier la dose utilisée sur les étiquettes des sacs de semences pour savoir si la protection offerte est minimale ou maximale.

**Tableau 1 : Produits commerciaux qui fournissent les doses minimales de matière active contre des populations faibles à modérées d'altises du canola**

Noms des produits commerciaux	Matière active (insecticide)	Dose la plus faible	Dose la plus forte <sup>1</sup>
		Grammes de matière active par kg de semences	Grammes de matière active par kg de semences
PROSPER FL <sup>2</sup>	Clothianidine	1,5	2,0
PROSPER T 200 <sup>2</sup>	Clothianidine	2,0	
GAUCHO CS FL <sup>2</sup>	Imidaclopride	4,0	6,0
HELIX <sup>2</sup>	Thiaméthoxame	1,5	

1. La plus forte dose suggérée sur l'étiquette ne fournit pas la dose maximale autorisée pour cette matière active.
2. Contient des fongicides en plus des matières actives indiquées.

**Tableau 2 : Produits commerciaux qui offrent une protection minimale ou maximale contre les altises du canola selon la dose utilisée**

Noms des produits commerciaux	Matière active (insecticide)	Dose la plus faible	Dose la plus forte
		Grammes de matière active par kg de semences	Grammes de matière active par kg de semences
VAULT 50 FS	Acétamipride	2,5	5,0
PONCHO 600 FS	Clothianidine	1,5	4,0
PONCHO 600 FS + PROSPER FL	Clothianidine	2,0	4,0
GAUCHO 480 FL	Imidaclopride	4,0	8,0
GAUCHO 600 FL	Imidaclopride	4,0	8,0
GAUCHO 75 ST	Imidaclopride	4,0	8,0
SOMBRERO 600 FS	Imidaclopride	4,0	8,0

**Tableau 3 : Produits commerciaux qui fournissent les doses maximales autorisées de matière active contre les altises du canola**

Noms des produits commerciaux	Matière active (insecticide)	Grammes de matière active par kg de semences
PROSPER EVERGOL <sup>1</sup>	Clothianidine	4,0
PROSPER FL + PONCHO 600 FS <sup>1</sup>	Clothianidine	4,0
PROSPER FX <sup>1</sup>	Clothianidine	4,0
NIPSIT INSIDE 600	Clothianidine	4,0
GAUCHO CS FL <sup>1</sup> + GAUCHO 480 FL	Imidaclopride	8,0
HELIX Xtra <sup>1</sup>	Thiaméthoxame	3,1

1. Contient des fongicides en plus des matières actives indiquées.

Les traitements de semences ne sont pas des pesticides sans risques pour l'environnement et la santé des organismes vivants et des personnes exposées aux traitements. Le tableau qui suit vous présente les indices de risques pour la santé et l'environnement selon l'IRPeQ qui sont disponibles en ligne sur SAgE pesticides à l'adresse suivante : <http://www.sagepesticides.qc.ca/>.

**Tableau 4 : Indices de risque IRPeQ des traitements de semences homologués contre les altises du canola**

Matière active (insecticide)	Produits commerciaux	Indices IRPeQ	
		Santé	Environnement
Acétamipride	VAULT 50 FS	13	1
Clothianidine	PROSPER FL*	271	229
	PROSPER T 200*	205	232
	PROSPER FX*	208	232
	PONCHO 600 FS, NIPSIT INSIDE 600	165	211
Imidaclopride	GAUCHO 480 FL, GAUCHO 600 FL, GAUCHO 75 ST, SOMBRERO 600 FS	4	211
	GAUCHO CS FL*	102	213
Thiaméthoxame	HELIX*	265	388
Thiaméthoxame	HELIX XTRA*	268	389

\* Ces produits contiennent aussi des fongicides.

Pour obtenir de l'information sur le dépistage des altises, le seuil d'intervention et les méthodes de lutte avec des insecticides foliaires, veuillez consulter le bulletin d'information [No 14](#) du 21 juin 2013.

Texte rédigé par :

Claude Parent, avec la collaboration de Line Bilodeau, Brigitte Duval, Louise Melançon et Katia Colton-Gagnon.

[Coordonnées du groupe de travail](#)

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseuse Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM) Tél. : 450 464-2715, poste 242 – Téléc. : 450 464-8767 Courriel : <a href="mailto:katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca">katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca</a>	Claude Parent, agronome – Co-avertisseur Direction de la phytoprotection, MAPAQ Tél. : 418 380-2100, poste 3862 – Téléc. : 418 380-2181 Courriel : <a href="mailto:claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca">claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca</a>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Lucie Côté, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 13 – Grandes cultures – 21 juin 2013*